

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS630

présenté par

M. Isaac-Sibille, Mme de Vaucouleurs, M. Hammouche et Mme Gallerneau

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et pour chaque lycée professionnel »

les mots :

« , pour chaque lycée professionnel et pour chaque école de production ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Donner un statut aux Ecoles de Productions. En plaçant les élèves dans la réalité concrète du monde du travail et en appliquant le principe du « faire pour apprendre », les écoles de productions constituent une offre complémentaire à celle existante dans les lycées professionnels et les centres de formation d'apprentis.

Les Ecoles de Production sont actives et performantes sur le créneau de jeunes pas adaptés à la pédagogie classique du collège. Ceux-ci ont trop souffert jusqu'à la 3^{ème} pour continuer sur le même modèle au lycée professionnel qu'ils n'ont souvent pas choisi (27 % l'abandonnent) souvent pas assez mûrs ou solides pour trouver un employeur qui les embauchent en apprentissage ; et quand ils y parviennent, 40 % vont abandonner le CFA avant terme. Les résultats des 25 écoles de productions réparties sur l'ensemble du territoire national sont spectaculaires pour un public jugé ailleurs difficile et fragilisé lors de leur entrée dans l'école : moins de 5 % d'abandon, 12 à 20 points de mieux pour les pourcentages de réussite aux examens académiques du CAP et du BAC Pro, 45 % de poursuite d'études en sortie d'école et quasi 100 % d'embauche dans les 2 mois pour les autres.

Le projet est d'offrir aux jeunes 100 écoles d'ici 10 ans pour que « chaque jeune trouve une école à proximité de chez lui ».